



> Pour tout renseignement

Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00
Le vendredi de 08h30 à 17h00
gvc2@smacl.fr

Nos références à rappeler : 001602/R - Avenant N° 1 Protection fonctionnelle N° C2020-4571

COMMUNE DE AUSSAC VADALLE - MAIRIE - 16560 AUSSAC VADALLE

Echéance du contrat : 1er janvier

> Avenant N° 1 "Résiliation"

Contrat Promut Protection fonctionnelle N° C2020-4571

1. Objet de l'avenant

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux conditions particulières du contrat et aux éventuels avenants additifs de modification, le présent avenant entérine les modifications définies dans les dispositions ci-après.

Le présent contrat est résilié au 31/12/2024.

Le présent avenant est établi conformément aux souhaits de la personne morale qui reconnaît par ailleurs avoir reçu toutes informations, et conseils, adaptés à ses besoins.

Fait en 2 exemplaire(s) à Niort, le 07 novembre 2024

Pour la personne morale souscriptrice,

COMMUNE DE AUSSAC VADALLE

(Signature et cachet)



Le Maire,

Gérard LIOT

Pour SMACL Assurances,

Le Directeur Général

Patrick BLANCHARD



SMACL Assurances SA - SA au capital de 138 801 048 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n°833 817 224,
141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9, agissant en qualité d'assureur et de distributeur.
SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n°301 309 605,
141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9, agissant en qualité d'assureur.
Pour plus de détails, <https://www.smacl.fr/contrats-d-assurances>

